

## **TW SEF LLC– Demande de dispense de reconnaissance à titre de bourse et des obligations des Règlements 21-101 et 23-101**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié la demande de dispense (i) de reconnaissance à titre de bourse en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, et (ii) des obligations du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* et du *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, déposée par TW SEF LLC.

L'Autorité invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-12-08, Vol. 13, n°49.)

### **Commentaires**

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le 9 janvier 2017, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Corinne Lemire  
Analyste expert aux OAR  
Direction principale de l'encadrement des structures de marché  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4334  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4334  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [corinne.lemire@lautorite.qc.ca](mailto:corinne.lemire@lautorite.qc.ca)